



# ENSEIGNEMENT CLINIQUE : QUELLES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

1 Savoirs

2 Savoir-faire

3 Savoir-être

Les pédagogues divisent les compétences en trois catégories : les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être. Les cliniques juridiques offrent un terrain parfait pour parfaire ces trois types de compétence, nécessaires au travail du juriste.

## 1. Les savoirs

Les savoirs renvoient aux **connaissances** que le cours vise à inculquer aux personnes étudiantes: connaissances en droit civil, en droit criminel, en droit familial, en droit international de l'environnement, etc...

Dès lors, dépendant du thème de la clinique ou des mandats qui lui sont confiés, les savoirs à acquérir différeront.

Au sein même d'une clinique, les savoirs à assimiler peuvent aussi être différents dépendant du diplôme auquel est inscrite une personne étudiante. Par exemple, la personne étudiante inscrite dans un diplôme de premier cycle n'aura pas à atteindre le même niveau d'objectifs en matière de savoirs que celle inscrite aux cycles supérieurs. Dans la confection de son cours et dans l'élaboration des objectifs du cours, la personne enseignante devra donc être consciente de cette particularité.

La personne inscrite au **premier cycle** pourrait avoir à « se familiariser » avec les savoirs thématiques

La personne complétant un diplôme de **deuxième** ou de **troisième cycle** devra plutôt « maîtriser » les savoirs thématiques ou encore « concevoir les savoirs thématiques dans une perspective critique ».

Peu importe le domaine abordé, l'enseignement clinique permet de développer une meilleure compréhension des règles juridiques et de l'impact du droit sur la société. En effet, en appliquant les règles à des cas concrets, les personnes étudiantes prennent souvent conscience de leurs fondements idéologiques et les conçoivent dans une perspective plus critique, puisqu'ils en testent les limites.

## 2. Les savoir-faire

Les savoir-faire réfèrent aux **compétences opérationnelles**, c'est-à-dire à la **capacité pour une personne étudiante de réaliser certaines tâches propres au milieu professionnel**.

Les savoir-faire peuvent différer considérablement dépendant du type de clinique, qu'elle soit une clinique projet ou une clinique d'accès au droit. Voici une liste exemplative des savoir-faire que les personnes enseignantes pourraient vouloir viser à développer dans le cadre d'une activité d'enseignement clinique :

### Clinique projet

- Mener une entrevue initiale avec un mandataire dans un cadre professionnel
- Identifier les besoins particuliers de chaque mandataire
- Créer une rétro-planification stratégique du travail
- Mener une recherche efficace et approfondie en utilisant les outils pertinents
- Sélectionner les sources documentaires en fonction de leur validité scientifique
- Analyser les données correctement
- Produire différents types de documents selon les besoins du mandataire (rapport de recherche exhaustif, rapport sommaire, tableau analytique, projet de requête ou de plaidoirie, cahier de preuve, etc.)
- S'inscrire dans un contexte réel et multidimensionnel, et proposer, le cas échéant, des solutions réalistes
- Rédiger des documents compréhensibles, efficaces et attrayants
- Communiquer de manière professionnelle avec le mandataire
- Travailler efficacement et harmonieusement en équipe
- Négocier avec des situations imprévues

### Clinique d'accès au droit

- Mener une entrevue initiale avec un mandataire, en faisant preuve d'empathie, de disponibilité et de réserve
- Apprendre à travailler avec des clientèles plus vulnérables et utiliser un langage adapté
- Identifier les besoins particuliers de chaque mandataire
- Faire une recherche rapide et efficace en utilisant les outils pertinents
- Trouver une source documentaire fiable sur laquelle baser l'analyse
- Classer et utiliser les sources documentaires selon leur importance dans le cadre d'un dossier déterminé
- Communiquer clairement les résultats de la recherche en termes simples, compréhensibles et adaptés
- S'inscrire dans un contexte réel et multidimensionnel, et proposer, le cas échéant, des solutions réalistes
- Négocier avec des situations imprévues
- Travailler harmonieusement en équipe

### 3. Les savoir-être

Les savoir-être sont relatifs aux **qualités personnelles** que la personne étudiante doit développer. On les appelle souvent des *soft skills*. Voici une liste des savoir-être qu'une expérience clinique pourrait permettre de développer :





## L'importance de bien nommer les compétences à acquérir

Comme l'enseignement clinique diffère fondamentalement des autres formes d'enseignement, en ce qu'il se base non plus sur la transmission d'un savoir prédéterminé et organisé, mais plutôt sur une forme d'apprentissage par l'expérience, il devient impératif de bien expliciter et présenter aux personnes étudiantes les compétences qu'elles devront développer au cours de leur expérience clinique. Cela permettra aux personnes étudiantes de prendre bien en compte le rôle que l'enseignement clinique leur confie : celui d'une personne apprenante responsable de ses apprentissages.

Bon à savoir :  
**Le savoir-devenir**

Le savoir-devenir revient de plus en plus dans le langage pédagogique. Il ajoute un nouveau type de compétence aux savoirs, savoir-faire et savoir-être. Il **renvoie la personne étudiante à sa capacité à développer des outils lui permettant de s'adapter de manière autonome aux changements**. Cette dernière ne doit plus se contenter de ses savoirs et surtout de ses savoir-faire actuels, car ceux-ci peuvent devenir obsolètes. Dès lors, la personne étudiante doit être en mesure, à chaque instant, de se projeter dans ses apprentissages afin de pouvoir **adapter, en continu, ses savoirs, ses savoir-faire et ses savoir-être**. Il s'agit du savoir-devenir !

---

### Pour aller plus loin

Amherdt, Charles-Henri et Fatima Bousadra, [«La santé émotionnelle au service du savoir-devenir : Le cas des étudiants en génie d'une université canadienne»](#), site Orientaction.ca, automne 2007, [Document PDF].